EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers En exercice 11 Présents 7 Votants 7 Reçu à la Sous-Préjecture d'AUBUSSON, le 29 NOV. 2006

Article 3 de la loi n° 82-213 modifiée au 2 mars 1982

L'an deux mil six
Le vendredi 24 novembre à 19H30
Le Conseil Municipal de la commune de BASVILLE
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
Sous la présidence de M. PIGEON Alain, Maire;
Date de convocation du Conseil Municipal: 16/11/2006

<u>Présents :</u> MM. PIGEON A., SERTILLANGE C., BOULAUD M. MESTAT E., FOUSSADIER C., MONTMANEIX J., LABAS M.

<u>Absents excusés :</u> MM. TREMOLIERES A., LAFRIQUE P., MIOCHE R., MEGE B.

OBJET / Motion concernant l'avenir de la desserte ferroviaire du Limousin

Monsieur le Maire présente une motion concernant l'avenir de la desserte ferroviaire du Limousin.

Les membres du Conseil Municipal affirment que ramener l'avenir de la desserte ferroviaire du Limousin à un projet exclusif — la ligne à Grande Vitesse Poitiers-Limoges pénaliserait lourdement la Creuse dans la compétition économique et sociale en cours, car elle signifierait l'absence de toute amélioration d'offre ferroviaire durant les 15 ans à venir.

Les membres du Conseil Municipal demandent :

- la modernisation de la ligne historique La Souterraine-Châteauroux-Vierzon-Paris avec pour objectif de placer La Souterraine à 2 heures de Paris.
- L'aménagement de la ligne Guéret-Limoges avec la suppression du rebroussement et l'électrification,
- Une meilleure interconnexion entre le TER bus interrégional desservant la façade Est Creusoise (Mérinchal, Auzances-Evaux-Chambon, Budelière) et les trains au départ de Montluçon.

O 1 DEC. 2006

POUR EXTRAIT CONFORME LE MAIRE A. PIGEON

